



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 087-218717809-20250410-2025030-DE



2025-030

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le 10 avril

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 18

votants 21

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, Mme DELOS, M. BÉNARD

ABSENTS : M. LAUSERIE, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT

Pouvoirs : M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. CHAUGNY donne pouvoir à M. BÉNARD, Mme DOUSSAINT donne pouvoir à Mme DELOS

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance

LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Vu le CGCT ;

Vu la loi no 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Considérant les délibérations n° 2022-38 du Comité syndical du SYDED du 30 juin 2022 adoptant la feuille de route politique « SYDED 2035 » en tant que projet de territoire prospectif destiné à reconnaître le SYDED comme le syndicat référent en matière d'économie circulaire et n° 2023-12 du Comité syndical du 1er mars 2023 validant le plan d'action 2023/2025 ;

Considérant l'action n°5 dudit plan d'action destinée à créer un label économie circulaire dans une dynamique de territoire, déclinable selon différentes cibles et actions, dont un label applicable aux communes dans la continuité de la démarche d'éco-exemplarité ;

Considérant le fait que la commune s'était fortement investie dans la démarche d'éco-exemplarité proposée par le SYDED et que le conseil municipal partage les valeurs de l'économie circulaire ;

Considérant que M. Bernard LAUSERIE est élu référent ECI/déchets désigné auprès du SYDED.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **CONFIRME** son engagement dans la phase test de labellisation économie circulaire pour laquelle la commune bénéficiera d'un accompagnement par le SYDED pour réaliser un état des lieux et définir des actions ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 087-218717809-20250410-2025030-DE



SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2025-030 LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE

● **S'ENGAGE** à mettre en œuvre ces actions dans la perspective que la commune soit labellisée fin 2026 ;

● **AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération auprès du Président du SYDED de la Haute-Vienne et à signer au printemps prochain une Charte d'engagement.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,
Claudette ROSSANDER*

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 11/04/2025
Qualité : MAIRE